



COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE FOOTBALL

14, rue Scandicci 93508 Pantin Cedex

Contact Secrétariat : 01 49 42 23 32 (Graziella TRENTIN)

Fax : 01 49 42 23 60 – Courriel : graziella.trentin@fsgt.org

COMPETITION FEDERALE DE FOOTBALL FSGT

COUPE de FRANCE FSGT

AUGUSTE DELAUNE

**Bulletin
Fédéral
N° 8**

**JUIN
2019**



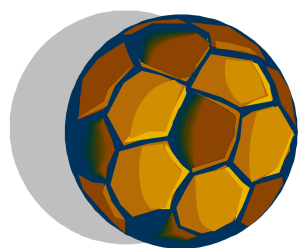
SAISON 2018 / 2019

Sommaire

Pantin, le 8 juillet 2019

Calendrier de la Coupe Auguste DELAUNE 2019-2020	P. 3
Réunion du Collectif Delaune du 13 juin 2019	P. 4
Réunion du Collectif Finance du 13 juin 2019	P. 5
Commission fédérale des litiges, réunion du 29 mars 2019 à Ivry	P. 6
Banderole partenaire	P. 8

« Coupe » Auguste DELAUNE »



CALENDRIER 2019/2020

« PHASE NATIONALE »

- SAMEDI 8 FEVRIER 2020 – 1/32^{ème} de Finale
- SAMEDI 7 MARS 2020 - (1/16^{ème} de Finale)
- SAMEDI 4 AVRIL 2020 - (1/8^{ème} de Finale)
- SAMEDI 9 MAI 2020 - (1/4 de Finale)
- SAMEDI 30 MAI 2020 - (1/2 FINALE – sur terrain neutre)

**FINALE DE LA COUPE « Auguste DELAUNE »
SAMEDI 13 JUIN 2020 EN IDF**

**Réunion du Collectif
« DELAUNE »**

Jeudi 13 juin 2019

Collectif Delaune Etaient présents:

Jean-Jacques LOUSTAU (75)

Philippe MASTROJANNI (75)

Claude FABRE (75)

Patrick DESBIEY (92)

André LUNEAU (94)

Pascal RIGAUX (94)

Jean-Yves NOEL (94)

Collectif Delaune Etaient excusés:

Joseph RICART (31)

Jean-Pierre JOLY (93)

Jean-Pierre PLANQUE (92)

Documents envoyés

- Règlement de la Coupe de France FSGT « Auguste Delaune »
- Dossier d'engagement

Réunion du Collectif Finance
« DELAUNE »

Jeudi 13 juin 2019

Était présent:

André LUNEAU (94)

Claude FABRE (75)

Jean-Jacques LOUSTAU (75)

Aide au déplacement accordée au club FC CANTOU pour son déplacement à Brest 1/4 de Finale BOGELEC/FC CANTOU.

14 joueurs + 2 dirigeants – 16 personnes au vue de la feuille de match,

180 € prix du billet aller/retour = 2 880 €.

Aide de 20 % = 576 € à régler au club FC CANTOU.

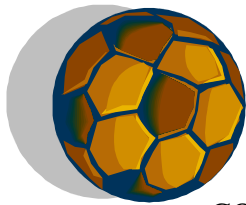
Aide au déplacement accordée au club ESPOIR 18 pour son déplacement à Brest 1/8eme de Finale BOGELEC/ESPOIR 18.

15 joueurs + 2 dirigeants – 17 personnes au vue de la feuille de match,

180 € prix du billet aller/retour X 17 = 3 060 €.

Aide de 20 % = 612 € régler au club ESPOIR 18.

Les dépenses réelles présentées s'élèvent à 174,50 €, l'aide accordée ne peut pas dépasser les justificatifs présentés.



COMMISSION FEDERALE FSGT DU COLLECTIF
« COUPE AUGUSTE DELAUNE »
TRAITEMENT DES DOSSIERS EMANANT
DE LA PHASE NATIONALE

COMMISSION FEDERALE DES LITIGES

EXAMEN DES SANCTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Présents : Philippe MASTROJANNI, Claude FABRE, Jean-Jacques LOUSTAU
Jean-Pierre JOLY (membres du Collectif Delaune)

Réunion du : Mercredi 29 Mai 2019 au Comité du VAL DE MARNE à IVRY-SUR-SEINE

Dossier : N° 9

Match N°2 : Samedi 18 Mai 2019 – ½ Finale de la Coupe « Auguste Delaune »
Sur le Stade Municipal de NOISY-LE-SEC
AC VICTOR HUGO (94) – BOGELEC (29)

Le club de AC VICTOR HUGO est représenté par :
- Monsieur GOMIS Jean-Lys - licence : 450729
- Monsieur CHATTE Julien – licence : 323811

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier
Après lecture des rapports des Délégués et des Arbitres.

Les agissements répréhensibles concernant les supporters du club AC VICTOR HUGO :
Constatant :

Le club est responsable des désordres causés par ses supporters.
L'accès au stade de toute personne en possession d'objets susceptibles de servir de projectiles est interdit, comme formellement les pétards, fusées, ou feux de Bengale, dont l'allumage, le projection ou l'éclatement peuvent être générateurs d'accidents graves.
Les comportements répréhensibles énoncés dans la Charte du Fair-play donnent lieu à une sanction disciplinaire.
Le Délégué du club est responsable de l'environnement du terrain
(Article 11 : du règlement de la Coupe de France FSGT « Auguste DELAUNE »)

Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort
Constatant que les responsables du Club AC VICTOR HUGO ont considéré qu'il y avait une certaine tolérance pour les fumigènes et pétards sur les installations sportives.
La Commission sanctionne :
Suspension de 1 an avec sursis de participation à la Coupe Auguste Delaune à dater du 18 MAI 2019 pour, le Club AC VICTOR HUGO

Signataires du Collectif Auguste Delaune
Philippe MASTROJANNI, Claude FABRE, Jean-Pierre JOLY, Jean-Jacques LOUSTAU

Banderole partenaire DELAUNE

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

S.N.D.T.P.



**LA COUPE DE FRANCE FSGT
AUGUSTE DELAUNE**

